

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 212

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 62, insérer l'alinéa suivant :

« La France défendra une harmonisation des équipements des armées européennes associée à une priorité donnée aux fournisseurs européens. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les députés écologistes visent à assurer l'engagement de la France à continuer à jouer un rôle majeur dans la construction de l'Europe de la défense, dont elle est fer de lance.

Deux axes doivent fixer notre politique de défense : la recherche de la paix et la défense des droits humains. Réorienter la politique de défense vers une défense européenne commune doit nous permettre d'être indépendant des Etats-Unis. L'Europe de la défense que défendent les députés écologistes est avant tout une Europe de la paix, championne mondiale du multilatéralisme. Renforcer la coopération militaire européenne en harmonisant nos équipements doit nous permettre d'être plus indépendants face aux ingérences étrangères et aux menaces que le nouvel équilibre géopolitique fait peser sur la paix.